

ANNEXE III

annexe II b
REGLEMENT DEXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PLASTIQUES ET COMPOSITES	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous - épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous - épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 : Épreuve Sciences et technologie	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous - épreuve E31 : Formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h et 20mn	CCF	
Sous- épreuve E32 : Préparation de la production	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous - épreuve E33 : Démarrage, pilotage et amélioration de la production	U33	4	CCF		Ponctuel pratique	6h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie -gestion	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé - environnement	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français et histoire-géographie et éducation civique		5						
Sous - épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous - épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative⁽²⁾ Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponct. oral	20 min (1)

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.